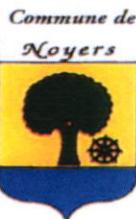


Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris



02 38 92 40 72

DECISION DU MAIRE N° 15/2023

**PORTANT SUR LA RENOVATION
DU TERRAIN DE TENNIS
(partie régénération court)**

9 rue de la Mairie – 45260 NOYERS
Tél : 02.38.92.40.72
E-Mail : noyers.mairie@wanadoo.fr

Le Maire de la commune de Noyers,

Vu la délibération N° 29/2023 du 10/08/2023 par laquelle le Conseil Municipal approuve, dans le cadre du projet de réaménagement des aires de jeux de la commune, la rénovation du terrain de tennis situé à proximité du nouveau cimetière,

En vertu de la délégation de pouvoir au Maire qui lui a été conférée par la délibération N° 25-2020 (*point N° 4*) du Conseil Municipal en date du 23 juin 2020 (conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales),

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est décidé, suite à demande de devis à des fins de régénération du court du terrain de tennis, de retenir l'offre de la Société ST GROUPE Sols Sportifs et Sols Industriels, pour un montant s'élevant à 7 119 € H.T., soit 8 542.80 € T.T.C.

ARTICLE 2 :

La dépense correspondante sera enregistrée au chapitre 21.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret.

Fait à Noyers, le 08/10/2023.
Le Maire – Marie-Annick MARCEAUX

